



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 novembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 octobre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom des quatre États membres de l'Union européenne qui sont membres du Conseil de sécurité – l'Allemagne, la Belgique, l'Estonie et la France –, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sven **Jürgenson**



Annexe à la lettre datée du 30 octobre 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Commission européenne – Communiqué de presse

Déclaration conjointe publiée à l'issue du 22^e sommet entre l'Union européenne et l'Ukraine, tenu le 6 octobre 2020

Bruxelles, le 6 octobre 2020

Le Président du Conseil européen, Charles Michel, le Président de l'Ukraine, Volodymyr Zelenskyy, et le Vice-Président de la Commission européenne, Josep Borrell, au nom de la Présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, réunis ce jour à Bruxelles à l'occasion du 22^e sommet entre l'Union européenne et l'Ukraine, ont fait la déclaration suivante :

1. Nous nous sommes réunis ce jour pour réaffirmer notre engagement indéfectible en faveur de l'association politique et de l'intégration économique de l'Ukraine avec l'Union européenne, sur la base de l'accord d'association et de la Zone de libre-échange approfondi et complet créée en application de cet instrument. Nous adhérons aux valeurs communes que sont la démocratie, l'état de droit, l'égalité des genres et le respect du droit international et des droits humains, notamment ceux des personnes appartenant à des minorités. L'Union a réaffirmé son appui et son attachement sans faille à l'indépendance de l'Ukraine, à sa souveraineté et à son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

2. L'unité et la solidarité dont nous avons fait preuve et l'engagement mutuel que nous avons pris face à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) illustrent la force des liens qui nous unissent. L'Union européenne et l'Ukraine luttent ensemble contre le coronavirus et ses effets, qui constituent un défi sans précédent pour les systèmes de santé et les économies des États membres et de l'Ukraine. Nous avons souligné qu'il importait de renforcer nos capacités de préparation et d'intervention, d'échanger des informations de façon libre, transparente et rapide et d'améliorer la riposte internationale, notamment par l'intermédiaire des organisations internationales compétentes, telles que l'Organisation mondiale de la Santé, en tirant les enseignements des mesures actuellement mises en œuvre partout dans le monde. Nous nous sommes déclarés prêts à coopérer pour faire en sorte que le futur vaccin contre la COVID-19 devienne un bien commun mondial et soit disponible à des prix abordables. Nous avons estimé que la solidarité et la coopération internationales, ainsi qu'un véritable multilatéralisme, étaient plus que jamais nécessaires pour vaincre le virus et assurer une reprise économique durable. Les sommes mobilisées au titre des mesures de soutien et du programme d'assistance macrofinancière adoptés par l'Union pour aider l'Ukraine à lutter contre la COVID-19 et l'impact socioéconomique de la pandémie, qui s'élèvent à 190 millions d'euros et à 1,2 milliard, respectivement, vont bien au-delà de l'aide fournie par tout autre partenaire. À cet égard, nous avons pris note des témoignages de reconnaissance adressés par les dirigeants et les citoyens ukrainiens.

3. Nous avons réaffirmé notre volonté de renforcer l'association politique et l'intégration économique de l'Ukraine avec l'Union européenne, notamment par la poursuite d'une coopération étroite visant à renforcer l'état de droit, à promouvoir les réformes, à favoriser une croissance économique durable, à appuyer les transitions verte et numérique et à accroître la résilience. Nous avons examiné la mise en œuvre

de l'accord d'association, entré en vigueur en septembre 2017 comme suite à la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union en décembre 2016.

4. Dans ce contexte, nous avons pris acte des aspirations européennes de l'Ukraine et nous sommes félicités de son choix de se tourner vers l'Europe, comme indiqué dans l'accord d'association. Nous sommes convenus d'exploiter pleinement le potentiel qu'offre l'accord et avons souligné qu'il importait que l'Ukraine continue de s'acquitter de ses engagements à cette fin. Nous avons salué les résultats déjà obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord ainsi que le succès de la Zone de libre-échange approfondi et complet, laquelle a donné lieu à une augmentation d'environ 65 % des échanges bilatéraux depuis son établissement en janvier 2016, faisant ainsi de l'Union européenne le principal partenaire commercial de l'Ukraine.

5. Nous avons réaffirmé qu'il importait d'assurer le maintien de la stabilité macroéconomique de l'Ukraine, le respect des engagements contractés auprès du Fonds monétaire international et la mise en œuvre de toutes les politiques structurelles à moyen terme convenues dans le cadre du programme d'assistance macrofinancière de l'Union européenne, ainsi que de garantir la solidité et l'indépendance de la Banque nationale d'Ukraine.

6. Nous avons pris acte des progrès notables accomplis par l'Ukraine dans le cadre de son processus de réforme et sommes convenus qu'il importait d'accélérer ces efforts. Nous avons salué le lancement de la réforme agraire, l'adoption de la loi relative à la résolution des défaillances bancaires et les progrès accomplis en matière de décentralisation. Nous avons également accueilli avec satisfaction le lancement des travaux de la Haute Cour anticorruption. Nous sommes convenus qu'il importait d'accélérer et de renforcer les mesures de réforme, en particulier dans le domaine judiciaire (notamment la réforme du Conseil supérieur de la justice et le recrutement indépendant de juges intègres), ainsi que les initiatives de lutte contre la corruption, afin que l'Ukraine dispose d'institutions fortes et indépendantes en la matière. Nous nous sommes félicités de l'engagement renouvelé de l'Ukraine en faveur de la lutte contre l'influence des intérêts particuliers (« désoligarchisation ») et avons souligné à cet égard qu'il importait de renforcer encore le pluralisme des médias dans le pays.

7. L'Union européenne a réaffirmé qu'elle continuerait de fournir un appui substantiel à l'Ukraine, lequel serait subordonné à la mise en œuvre effective des réformes et des mesures annoncées. Faisant fond sur le succès des réformes entreprises par le pays et sur le soutien international dont il a bénéficié depuis la Révolution de la dignité, l'Union a annoncé de nouveaux programmes d'appui à l'agriculture, aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises locales – notamment par l'intermédiaire de prêts en monnaie locale –, à la société civile, aux transports, aux infrastructures, à l'environnement et à l'action en faveur du climat, ainsi qu'un appui particulier destiné à l'est de l'Ukraine. L'Union continue également d'apporter une aide à l'Ukraine dans les domaines de la décentralisation, du renforcement de l'autonomie locale et de l'intensification de la lutte contre la corruption. Nous avons accueilli avec satisfaction les accords financiers sur l'est, la société civile et le climat conclus au titre de l'instrument européen pour les pays du voisinage oriental.

8. L'Union européenne continuera d'aider l'Ukraine à contrer les menaces hybrides et à lutter contre la désinformation, notamment en renforçant les médias indépendants, l'éducation aux médias et la communication stratégique afin d'accroître la résilience du pays. Nous avons souligné le rôle important que jouaient la société civile, les jeunes et les médias indépendants dans tous les domaines de la vie publique et politique, ainsi que dans le contexte des campagnes de désinformation menées contre l'Union et l'Ukraine, notamment par la Russie. À cet égard, l'Union et l'Ukraine sont convenues de lancer un dialogue sur le cyberspace. Nous avons

noté qu'il importait de renforcer la coopération dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune ainsi que l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune et nous sommes félicités à cet égard de la participation de l'Ukraine à l'Opération EUPHOR ALTHEA. Nous avons également salué le rôle important que jouaient le groupe de soutien à l'Ukraine de la Commission européenne et la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine, notamment grâce à sa présence régionale dans l'ensemble du pays et à sa nouvelle antenne de Marioupol.

9. Nous nous sommes félicités de la poursuite de la bonne mise en œuvre du régime d'exemption de visa pour les citoyens ukrainiens. Nous avons également souligné que l'Ukraine devait continuer de remplir les critères de libéralisation des visas et accélérer les efforts de réforme en la matière. Nous avons exprimé le souhait que nos citoyens puissent de nouveau voyager dans des conditions normales dès que la situation épidémiologique le permettrait.

10. Nous nous sommes réjouis à la perspective de renforcer encore l'intégration économique et le rapprochement réglementaire au titre de l'accord d'association, comme décrit ci-dessous :

- Dans le domaine du numérique, nous avons pris note de la visite menée sur place pour évaluer le respect par l'Ukraine des engagements pris dans le cadre de l'établissement de la Zone de libre-échange approfondi et complet au titre de l'accord d'association. Nous avons également examiné la possibilité que l'Union européenne fournisse un appui supplémentaire à l'Ukraine et à ses institutions aux fins du rapprochement et de l'application progressive de l'acquis de l'Union en matière de marché unique numérique et de capacités institutionnelles en vue de tirer pleinement parti de l'accord d'association. Nous sommes convenus d'élaborer d'ici la fin de 2020 un plan de travail commun pour la coopération en matière de services de confiance en vue d'un éventuel accord entre l'Union et l'Ukraine qui devrait être fondé sur le rapprochement avec la législation et les normes européennes.
- Nous nous sommes félicités des progrès accomplis dans la mise à jour des annexes à l'accord d'association relatives aux télécommunications, à l'environnement, au climat et à la coopération financière. Saluant l'ambition de l'Ukraine de rapprocher ses politiques et sa législation des dispositions du pacte vert pour l'Europe, nous avons souligné qu'il importait que le pays progresse dans l'exécution des engagements pris en matière de changements climatiques, d'environnement, d'écosystèmes marins, d'éducation, d'énergie, de transports et d'agriculture sur la base des dialogues sectoriels existants, et sommes convenus de tenir un dialogue ciblé sur les mesures devant être mises en œuvre dans ces domaines.
- Nous avons estimé qu'il importait de respecter pleinement les engagements pris au titre de l'accord relatif à la Zone de libre-échange approfondi et complet, notamment en ce qui concernait les droits de propriété intellectuelle, la passation des marchés publics, la défense commerciale et les normes sanitaires et phytosanitaires, afin d'instaurer un climat ouvert, prévisible et favorable aux affaires et à l'investissement en Ukraine. Nous sommes convenus de continuer d'examiner les moyens d'améliorer la mise en œuvre de l'accord afin de renforcer et de faciliter encore les échanges bilatéraux.
- Nous nous sommes félicités du lancement de l'évaluation préliminaire de l'état de préparation de l'Ukraine en vue de la signature d'un accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels.

- L'Union européenne a également salué la volonté de l'Ukraine de s'associer au futur Programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 » et au programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé, qui constitueront des moteurs importants de la relance verte et numérique après la pandémie de COVID-19.
- Nous avons rappelé l'importance de l'Accord sur la création d'un espace aérien commun européen et réaffirmé notre volonté de faire en sorte qu'il soit conclu dans les meilleurs délais.
- Nous avons réaffirmé le rôle que jouait l'Ukraine en tant que pays de transit stratégique pour les produits gaziers et salué la signature de l'accord sur le transit du gaz vers l'Union européenne après 2019. Nous avons souligné qu'il importait de poursuivre la modernisation du système de transport gazier ukrainien et de renforcer la coopération à l'appui de la sécurité énergétique européenne. Nous avons souligné l'importance de la coopération entre l'Union et l'Ukraine aux fins de l'intégration du pays dans le marché européen de l'énergie, sur la base de la mise en œuvre effective des dispositions de la version actualisée de l'annexe XXVII de l'accord d'association, ainsi que de la coordination des nouvelles mesures d'intégration des marchés du gaz et de l'électricité.
- Nous sommes convenus d'améliorer l'interconnexion entre l'Ukraine, l'Union européenne et les autres pays du Partenariat oriental en vue de faciliter les échanges, de poursuivre la mise en place de liaisons de transport sûres et durables et de favoriser les contacts entre les peuples.
- Nous nous sommes félicités de la participation de l'Ukraine aux programmes de l'Union européenne et avons souligné l'importance des programmes Erasmus+ en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, et Europe créative en faveur du secteur culturel. Nous nous sommes réjouis à la perspective d'intensifier la coopération dans le cadre des programmes actuels et futurs.

11. Nous sommes convenus de procéder en 2021 à un examen complet des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs énoncés dans l'accord d'association, conformément aux dispositions de cet instrument.

12. Nous avons condamné de nouveau énergiquement les actes d'agression commis par les forces armées russes depuis février 2014, qui constituent une violation manifeste de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous continuons de condamner l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Russie, la militarisation de la péninsule, la grave détérioration de la situation des droits humains dans cette région ainsi que les restrictions à la liberté de circulation imposées aux citoyens ukrainiens à destination et en provenance de la péninsule de Crimée. Nous avons également condamné les procédures de vote sur la modification de la Constitution de la Fédération de Russie conclues le 1^{er} juillet 2020, qui ont été organisées dans la péninsule de Crimée, ainsi que l'élection du soi-disant « gouverneur de Sébastopol » le 13 septembre 2020, en violation du droit international. Nous avons demandé à la Russie de donner libre accès aux organisations internationales et aux défenseurs des droits humains dans les zones qui ne sont pas actuellement sous le contrôle de l'Ukraine, notamment la péninsule de Crimée, et de respecter le droit international humanitaire. Nous avons également appelé à la libération immédiate de tous les ressortissants ukrainiens détenus et emprisonnés illégalement dans la péninsule de Crimée et en Russie, notamment les militants tatars de Crimée. Nous continuons de demander à la Russie d'assurer un passage libre et sans entrave vers et depuis la mer d'Azov, conformément au droit

international. Nous demeurons pleinement déterminés à appliquer et à actualiser nos politiques de non-reconnaissance respectives, notamment au moyen de mesures restrictives et d'une coopération au sein des instances internationales. Dans ce contexte, nous avons salué les efforts diplomatiques visant à rendre à l'Ukraine sa souveraineté et son intégrité territoriale dans ses frontières internationalement reconnues.

13. Nous avons réaffirmé notre plein appui à l'action menée par les pays du format Normandie, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Groupe de contact trilatéral et la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine. Nous nous sommes félicités de l'engagement renouvelé des participants au sommet dit « au format Normandie » tenu à Paris en décembre dernier et avons souligné qu'il importait de mettre en œuvre les mesures adoptées à cette occasion en vue d'assurer l'application intégrale des accords de Minsk par toutes les parties, en mettant l'accent sur la responsabilité de la Russie à cet égard. Nous avons salué l'approche constructive adoptée par l'Ukraine dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral et demandé à la Russie de faire preuve de réciprocité. Le cessez-le-feu complet et illimité est un acquis qui doit être préservé. Nous avons demandé à la Russie d'assumer pleinement sa responsabilité en la matière et d'user de son influence considérable sur les formations armées qu'elle soutient pour assurer le plein respect des engagements pris à Minsk et permettre à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE d'accéder librement et sans entrave aux zones du pays qui ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement, notamment celles qui sont situées le long de la frontière entre l'Ukraine et la Russie, afin que celle-ci puisse s'acquitter de son mandat. Nous avons demandé une nouvelle fois à la Russie de cesser immédiatement d'alimenter le conflit par son appui financier et militaire aux formations armées susmentionnées, et nous sommes dits profondément préoccupés par la présence de matériel et de personnel militaires russes dans les zones du pays qui ne se trouvent pas actuellement sous le contrôle du Gouvernement ukrainien. Nous avons condamné de nouveau les mesures que continue de prendre la Russie pour habiliter les citoyens ukrainiens des zones qui ne sont pas actuellement sous le contrôle du Gouvernement à demander la citoyenneté russe selon une procédure simplifiée, en contradiction avec les accords de Minsk. L'Union européenne a récemment prolongé les sanctions économiques imposées à la Russie, dont la durée demeurera directement subordonnée à l'application intégrale des accords de Minsk.

14. Nous sommes convenus de poursuivre la coopération en vue de faire face aux conséquences socioéconomiques et humanitaires du conflit et avons souligné qu'il importait d'assurer l'approvisionnement en eau, en électricité et en gaz à travers la ligne de contact, de faciliter la circulation des biens et des personnes et de veiller à ce que les résidents des zones qui ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement puissent exercer pleinement leurs droits en tant que citoyens ukrainiens, dans le plein respect du droit international humanitaire. En cette période marquée par la pandémie de COVID-19, il est plus indispensable que jamais que l'aide humanitaire parvienne à ses destinataires et que la Mission spéciale d'observation de l'OSCE, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le Comité international de la Croix-Rouge puissent accéder librement aux zones qui ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement. Nous avons souligné qu'il importait que des activités de déminage soient mises en œuvre dans de nouvelles zones restant à déterminer. Nous sommes convenus de la nécessité pour l'Ukraine de créer un centre national de lutte antimines afin de lutter efficacement contre la pollution par les mines et les engins non explosés dans la région touchée par le conflit. L'Union européenne est prête à renforcer son appui en faveur de l'approche inclusive adoptée par l'Ukraine à l'égard de ses ressortissants vivant dans les zones touchées et à jouer un rôle de premier plan dans les efforts de reconstruction du pays, notamment dans certaines zones des

régions de Donetsk et de Louhansk, une fois que les accords de Minsk auront été mis en œuvre.

15. Nous avons réaffirmé notre appui à toutes les mesures visant à établir les faits et les responsabilités et à permettre aux victimes et à leurs proches d'obtenir justice, et demandé à la Fédération de Russie de reconnaître son rôle et de participer pleinement à tous les efforts visant à établir les responsabilités dans la destruction du vol MH17.

16. Nous nous sommes félicités de la réunion des dirigeants du Partenariat oriental tenue le 18 juin 2020 par visioconférence. Compte tenu des résultats de cette rencontre et des orientations qui y ont été formulées, et sur la base de la communication conjointe de mars 2020, nous avons réaffirmé l'importance stratégique du Partenariat et dit attendre avec intérêt la tenue de son 6^e sommet en 2021, lors duquel devraient être approuvés les objectifs de politique générale à long terme ainsi que la prochaine génération de cibles à atteindre au-delà de 2020, sur la base de ces objectifs et des avis formulés par les États membres et les pays partenaires.
